

**Déneigement à domicile : un nouveau service pour les seniors !**

Les premières neiges sont déjà là pour le bonheur des petits et grands. Pour les seniors et les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, l'obligation de déneigement du trottoir « devant chez soi » constitue une vraie difficulté. Avec le soutien du service Travaux de la Ville, le CPAS propose un nouveau service de déneigement à domicile. Ce service, qui s'adresse aux personnes en perte d'autonomie (âgées, malades, handicapées), peut être obtenu en s'inscrivant auprès de l'accueil du CPAS. Une équipe du CPAS de Genappe interviendra systématiquement pour effectuer le déneigement en cas de précipitations hivernales. Une intervention forfaitaire de 5€ sera facturée pour chaque intervention. Vous êtes intéressés ? Prenez contact sans tarder avec le CPAS de Genappe, rue de Ways, 39 à 1470 Genappe par téléphone au 067.64.54.50, ou en vous rendant sur place le matin entre 9h et midi.